

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 6 AVRIL 1864.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui auto- rise la concession des chemins de fer d'Anvers à Tournai et de Roulers à Ypres.

(Voir les Nos 64 et 69 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. STIELLEMANS, Président; HAROU, le Baron MAZEMAN DE COUTHOVE, le Duc d'URSEL, GILLÈS DE S'GRAVENWEZEL, et le Baron OSY DE WYCHEN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement, dans la séance du 15 mars 1864, a déposé un Projet de Loi ayant pour objet de demander l'autorisation de concéder deux chemins de fer :

L'un d'Anvers à Tournai,
Et l'autre de Roulers à Ypres.

Les demandes de concessions ont été adoptées par la Chambre des Représentants, le 18 mars 1864.

L'utilité de la première demande ne peut pas être contestée et a été demandée à plusieurs reprises ;

Cette nouvelle voie ferrée mettra Anvers, par la route la plus courte, en communication directe avec Paris et Calais, et votre Commission ne peut qu'engager le Gouvernement de faire tous ses efforts pour voir prolonger la route de Tournai à Douai ; il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte des chemins de fer belges, pour être convaincu que ce sera un nouvel aliment pour le commerce et beaucoup de facilité pour les voyageurs belges et les étrangers qui voudront traverser la Belgique, en venant de la Hollande et de l'Allemagne.

En outre, cette ligne traversera une grande partie de la province d'Anvers et de la Flandre orientale qui est encore privée de route ferrée, et leur industrie et leur commerce trouveront des débouchés faciles sur toutes les parties du Royaume.

La seconde ligne de Roulers à Ypres avait été, dès 1845, reconnue très-utile ; elle avait été abandonnée momentanément, parce que le tracé primitif de tous les chemins de fer de la Flandre occidentale ayant été modifié, les conces-

(2)

sionnaires ne purent, par des considérations pécuniaires, exécuter cette ligne, qui cependant a toujours été considérée d'une grande utilité.

Votre Commission, à l'unanimité, approuve cette demande de nouvelles routes de communication, et a vu avec plaisir qu'il s'est présenté des concessionnaires, et qui ont confiance dans l'extension que prennent nos routes ferrées.

La Commission a été saisie de deux pétitions de la commune de Termonde et de Tournai, en date des 14 et 15 mars, demandant une route directe d'Anvers à Tournai.

La Loi qui demande l'autorisation de concéder cette route étant du 17 mars, nous n'avons qu'à vous proposer de déposer la pétition sur le bureau pendant la discussion.

Le Rapporteur,
Baron OSY DE WYCHEN.

Le Président,
H. STIELLEMANS .